



■ ■ ■ L'accord diocésain

Décembre 2007

L'accord diocésain est impérativement nécessaire pour entrer en deuxième année de formation et envisager la titularisation à l'issue de celle-ci.

Il est étudié à l'issue des concours, et seulement pour les lauréats, à partir d'un dossier spécifique, d'un entretien de motivation et d'un test « inventaire de tempérament ».

En revanche, Le courrier de demande doit être adressé **avant le début des épreuves** des concours au directeur du CFP sous couvert du Directeur Diocésain qui préside la commission chargée d'étudier l'accord diocésain. Ce courrier doit être accompagné de la fiche de renseignements ci-dessous.

Fiche de renseignements
En vue de l'étude d'une demande d'accord diocésain.

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone personnel : _____

N° de téléphone professionnel : _____

N° de portable : _____

Adresse électronique : _____

Situation professionnelle au moment de la demande :

Type de concours : 2nd concours interne concours externe.

joindre à cet imprimé :

- La lettre de demande
- Un CV

Adresser le tout à :

Direction de l'Enseignement Catholique
Demande d'accord diocésain pour le 1^{er} degré
B.P. 59
85 002 LA ROCHE SUR YON Cedex

D'autres pièces seront appelées ultérieurement en cas de réussite au concours.